

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Raphaël TEMPESTA
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 17 mars 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Etrepigny** : M. Laurent CHENU
- **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON
- **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 17 mars 2022 à 19h00 aux Forges à Fraisans sous la présidence de M. Gérome FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h09 et a été levée à 21h00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Raphaël TEMPESTA comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2022.**

Voté à l'unanimité

- b. *Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- c. *Installation d'un nouveau délégué communautaire suppléant de la commune de Rouffange*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe Madame Laëtitia BORER-FROISSARD en tant que conseiller communautaire suppléant.

d. Modification des membres des Commissions intercommunales suite à la demande de plusieurs communes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette

VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé

OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUVEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert

GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- e. *Modification de la définition de l'intérêt communautaire relative à la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. *Modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord – Restitution de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Gilbert LAVRY (Saligney) demande si c'est à l'initiative de la commune de récupérer le parc intercommunal à Gendrey ?

Le Président répond que lors de la dernière Conférence intercommunale des maires, une liste de restitution de compétence a été évoquée, dont celle-ci, à tous les maires afin de limiter les charges financières de la Communauté de Communes Jura Nord. L'autre argument est que le parking est utilisé par la commune.

Monsieur Philippe SMAGGHE (Salans) demande le coût annuel ? Il ajoute que c'est un bel outil, un beau patrimoine de la Communauté de Communes Jura Nord et qu'il est dommage que la CCJN le restitue !

Le Président répond que le coût annuel est d'environ 10 000 € sans compter le renouvellement des arbres.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexe, notamment :**
 - **la restitution aux communes de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey » ;**
 - **le changement de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » en compétence obligatoire.**
- **notifie cette modification statutaire aux communes membres pour validation ;**
- **précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;**
- **précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

g. Convention de partenariat entre la commune d'Ougney et la Communauté de Communes Jura Nord pour le remboursement des travaux de création d'un mur dans la cour de l'école à Ougney

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte que la Communauté de Communes Jura Nord participe à hauteur de 20 % du montant total des travaux, soit un montant de 1 287,08 € ;**
- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de remboursement ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toute les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. *Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB) – Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 (ROB)*

Monsieur le Président présente le rapport d'Orientations Budgétaires 2022 envoyé avec la note explicative au Conseil Communautaire.

Le Président précise que les membres du Bureau communautaire :

- ne souhaitent pas augmenter les impôts
- souhaitent limiter les dépenses / maintenir les dépenses
- souhaitent regarder les compétences qui peuvent être restituées
- souhaitent que pour le FPIC, la part des communes reviennent aux communes et que la part de la CCJN, revienne à la CCJN afin que la CCJN puisse faire son budget sur un montant précis
- taxe GEMAPI

Il ajoute également que le budget a été prévu avec l'augmentation du SMIC par deux fois et la prévision de l'augmentation du point d'indice, ce qui fait une augmentation des dépenses en charges de personnel importantes.

Il précise également que la CCJN souhaite développer la mutualisation, qui pour l'instant se passe très bien au niveau du service technique, avec la mise en place d'un Pôle remplacement pour les secrétaires de mairies.

Monsieur Michel GANET (Pagney) demande si la commune de Dampierre cède le terrain pour la construction de la gendarmerie ?

Monsieur le Président répond que oui et ajoute qu'à chaque projet, l'accord de principe entre les communes et la CCJN est que la commune doit céder à l'euro symbolique le terrain borné et viabilisé.

Monsieur Michel GANET (Pagney) ajoute que deux communes (Gendrey et Louvatange) ont les moyens financiers et se demande si ces deux communes peuvent avoir leurs attributions de compensations révisées !

Monsieur le Président répond que le pacte fiscal et financier va permettre de répartir les moyens financiers de chacun.

Monsieur Philippe SMAGGHE (Salans) souhaite plus de précisions sur la contribution SDIS par commune ?

Monsieur le Président répond que c'est environ 25 €/habitant, mais si il y a restitution de cette charge financière aux communes, une réflexion sera menée avant.

Monsieur Philippe SMAGGHE (Salans) est surpris d'apprendre l'embauche d'un poste de remplacement pour les secrétaires de mairie étant donné qu'aucune analyse des besoins n'a été faite et que ça mérite une réflexion.

Monsieur le Président répond que ce poste n'est pas prévu au budget.

Monsieur Michel GANET (Pagney) souhaite avoir un montant par compétence pour réfléchir sur les éventuelles restitutions aux communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022 conformément au document annexé.

3. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. *Etude d'opportunité et de programmation pour la réalisation d'une voie douce structurante sur le territoire de la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'étude d'opportunité et de programmation pour la réalisation d'une voie douce structurante sur le territoire de la communauté de communes Jura Nord ;**
- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention d'accompagnement ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toute les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

4. PLUi/URBANISME

- a. *Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Grand Dole.

Voté à l'unanimité

5. GEMAPI

- a. *GEMAPI – Transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais : suite à la demande du SMAMBVO*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

Voté à l'unanimité

- b. *GEMAPI – Modification des statuts du SMAMBVO suite au transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais : suite à la demande du SMAMBVO*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolois.

Voté à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

- a. *Travaux d'assainissement sur la commune de Vitreux : acquisition de la parcelle n° ZL0030 appartenant à la commune de Vitreux à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° ZL 0030 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 3 458 m² pour la construction d'une station d'épuration e 350 EH ;
- décide de classer cette parcelle n° ZL 0030 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Vitreux s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- b. *Travaux d'assainissement relatifs au raccordement des effluents de Salans/Fraisans, modifications des postes de refoulement, création d'un BSR et extension de la STEP à Ranchot : acquisition de la parcelle n° AB0120 appartenant à la commune de Salans à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° AB 0120 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 201 m² pour la construction d'un Bassin d'Orage de 90 m³ ;
- décide de classer cette parcelle n° AB 0120 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Salans s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- c. *Accord de principe sur la cession des différentes parcelles pour réaliser les travaux d'assainissement*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte l'accord de principe entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes qui est le suivant :

- prise en charge des frais de bornage si besoin et des frais de viabilisation par la commune de la/des parcelle(s) concernée(s) pour les différentes opérations d'assainissement ;
- cession à l'Euro symbolique par la commune de la/des parcelle(s) concernée(s) à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- prise en charge des frais de notariés par la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

7. CULTURE/MONDE ASSOCIATIF

- a. *Création d'un Comité de Pilotage pour le projet Nouvelle médiathèque et désignation des membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un Comité de Pilotage pour le projet nouvelle médiathèque,
- désigne les membres ci-dessus de ce Comité de Pilotage.

Voté à l'unanimité

- b. *Politique de régulation des collections de la médiathèque intercommunale : définition, critères et modalités d'élimination des documents*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- valide les listes des documents retirés des collections de la médiathèque intercommunale de Gendrey, jointes en annexes séparées ;
- décide de vendre ces ouvrages lors de la vente de livre le samedi 2 avril 2022 ; la vente sera réalisée par les agents de la médiathèque nommés régisseurs ;
- propose les ouvrages, non vendus, en priorité aux écoles ou aux centres de loisirs susceptibles d'être intéressés, à titre gratuit ou à des associations qui le souhaitent auquel cas, une convention sera élaborée entre les associations ou autres et JURA NORD ;
- valide la mise en place d'une convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et les tiers concernés ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les différents tiers concernés et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Vente de documents issus du désherbage, tarifs et autorisation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- décide de vendre les ouvrages issus du désherbage ;
- valide les tarifs de vente des ouvrages ;
- décide que la recette de la vente des ouvrages sera versée à la collectivité, via la régie de recettes, pour améliorer le fonds de la bibliothèque ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

- a. *Fourrière au niveau de la CCJN avec mise en place d'une convention avec les communes : point d'information*

Séance levée à 21h00.

M. Raphaël TEMPESTA
Commune de RANS

Le Président,
Gérome FASSET

